

alter EGO

espoirgouttedoi

NUMÉRO 89
JUIN 2016



**L'ASSOCIATION
AURORE
MET EN SCÈNE
SES TALENTS**

**DOSSIER
DU CÔTÉ
DES SANS-PAPIERS**

**BRÉSIL
OPÉRATION
BRAS
OUVERTS
CONTRE
CRACK**

SOMMAIRE NUMÉRO 89

PAGES

alter
EGO
le journal



3 **EDITO**
La société doit s'ouvrir aux usagers de drogues.

4-5 **ÉCHOS D'EGO**
Les Talents d'Aurore en scène à l'Archipel et EGO fait vivre son atelier Expression libre.

6-7 **VIES DE QUARTIER**
Avec leur séminaire les équipes d'EGO se mettent au vert pour cogiter et à la Goutte d'Or des bénévoles viennent en aide aux migrants.

8-13 **DOSSIER**
Vivre sans papiers?
À EGO, des personnes sans papiers sont dans un processus de soins : un parcours du combattant. Claude, Choukri, JPK et Mustapha témoignent.

14-15 **INTERNATIONAL**
Brésil : bras ouverts contre crack.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Léon Gomberoff

COORDINATION DE LA RÉDACTION
Mireille Riou

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

A. Batel, A. Berghachi,
L. Gombéroff, B. Massera
C. Noblet, M. Riou,
L. Sépulveda, Mustapha,
Hovannes, A. Valentin.

CONCEPTION ET RÉALISATION
Riou Communication
riou-ortiz.mireille@orange.fr

ICONOGRAPHIE
Sylvain Molotoala
Luis Sépulveda,
Nicolas Bontemps,
Alassane

IMPRIMERIE
DEJALINK
Stains
93240

PARUTION
Trimestrielle - 2000 ex.
ISSN 1770-4715

CONTACT
EGO
Association AURORE
6 rue de Clignancourt
75018
Tel 01 53 09 99 49
Fax 01 53 09 99 43
ego@auore.asso.fr



EGO
EST UN SERVICE
DE L'ASSOCIATION
AURORE.
IL REÇOIT ET
ACCOMPAGNE
DES USAGERS
DE DROGUES
DANS UNE
DÉMARCHE DE
SANTÉ COMMUNAUTAIRE.

ÉDITO RIAL

LÉON GOMBEROFF

LA SOCIÉTÉ DOIT S'OUVRIRE AUX USAGERS DE DROGUES

En acceptant les consommateurs drogues tels qu'ils sont, sans les juger, en répondant à leurs besoins spécifiques (mise à disposition du matériel de consommation, soins de première nécessité, etc...), les structures sociales et sanitaires engagées dans la politique de réduction des risques finissent par intégrer le quotidien des usagers. Dans ces espaces, les consommateurs de drogues peuvent envisager de prendre soin d'eux-mêmes. Un accompagnement pluridisciplinaire adapté leur est proposé. Ils y peuvent s'occuper de leurs problèmes de santé, être aidés pour réduire voire stopper leur(s) consommation(s). Mais les difficultés à surmonter sont plus nombreuses lorsqu'ils vivent à la rue et fréquentent des squats de consommation de crack. Ils oublient de réaliser certaines démarches et négligent leurs cassiers judiciaires. Les années passent et les situations sociales et judiciaires de plus en plus complexes empêchent souvent les usagers de drogues de rebondir lorsqu'ils le souhaitent.

Une partie importante des personnes fréquentant les services d'EGO sont des étrangers en situation irrégulière. Ces personnes, après plusieurs années de rue et de consommation de drogues, décident de prendre soin d'eux-mêmes, ils tentent de s'insérer, mais en plus du parcours difficile et laborieux que le soin implique, ils se confrontent à un certain nombre de blocages administratifs. Ces obstacles à répétition épuisent les personnes accueillies comme les professionnels, en agissant tels des freins serrés sur ces accompagnements chronophages. Et nous perdons de vue, régulièrement, des usagers découragés.

Alors comment avancer ? On nous dira que la discrimination positive pour la régularisation des sans papiers n'est pas possible. Il est évident que la situation de précarité sociale et économique des étrangers en situation irrégulière en France ne concerne pas seulement les consommateurs de drogues. Mais ces derniers ne peuvent actuellement quasiment pas choisir d'arrêter. S'éloigner de la consommation des produits implique de perdre le réseau dans lequel ils ont, malgré tout, une place. En échange de quoi ? Bien évidemment, l'ex-consommateur, l'ex-délinquant, l'ex-malade d'hépatite C, sera toujours accepté dans le centre où il est suivi. Les éducateurs, médecins, psychologues, infirmiers et assistants sociaux pourront être contents du travail effectué. Toutefois, pour que ce travail ait un sens à terme, la société doit pouvoir aussi avancer et s'ouvrir à l'utilisateur et à l'ex-utilisateur de drogues, même s'il est étranger en situation irrégulière.



LES TALENTS D'AURORE EN SOIRÉE

L'ASSOCIATION AURORE QUI GÈRE LE SITE DE L'ARCHIPEL A OFFERT, LE TEMPS D'UNE SOIRÉE, UNE SCÈNE MUSICALE AUX TALENTS DE SES SALARIÉS, DE SES BÉNÉVOLES ET DES NOMBREUX PUBLICS QU'ELLE ACCOMPAGNE.



Le 1er avril dernier a eu lieu la scène ouverte d'Aurore qui a permis à tous ceux qui étaient présents de découvrir la somptueuse nef de l'Archipel*. Derrière la façade historique niche un ancien couvent du 19ème siècle devenu en 1945, l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI). Déserté depuis plusieurs années, le lieu a été mis à disposition de l'association Aurore par l'Etat. Aujourd'hui le bâtiment accueille un centre d'hébergement d'urgence et un espace d'innovation collective, d'activités partagées ouvert à tous. À l'occasion de cette scène ouverte, musiciens et chanteurs, salariés, bénévoles et personnes accompagnées, se sont partagé la scène de 20h à 23h. Cette soirée musicale nous a permis d'apprécier les prestations d'une dizaine de formations musicales : des enfants, une chorale, et bien sûr les Bolcheviks Anonymes! Bonne humeur, convivialité et partage pourraient illustrer au mieux l'ambiance de cette soirée.

De nombreux professionnels et usagers d'EGO sont venus applaudir les talents d'Aurore et ont pu profiter de l'admirable (et délicieux !) buffet préparé spécialement pour cette grande soirée musicale. Le public très diver-

FIDÈLES À LEUR RÉPUTATION, LES BOLCHEVIKS ANONYMES ONT ENFLAMMÉ LA SCÈNE ET SÉDUIT LE PUBLIC.

sifié -enfants, adolescents, et personnes plus âgées, était très enjoué : les convives chantaient, dansaient et acclamaient chaque groupe qui montait sur scène. Les Bolcheviks Anonymes ont eu l'honneur de clôturer cette fête étonnante et ont conquis leur public grâce à leur travail et leur enthousiasme. C'est avec leurs propres compositions et quelques reprises telles que « Brigadier Sabari » d'Alpha Blondy que les Bolcheviks Anonymes ont enflammé la scène : succès assuré !

C'était un grand moment rempli d'émotions. De la joie se lisait sur tous les visages. Cette soirée a permis aux usagers d'EGO de découvrir la magnifique salle de l'Archipel et la mixité culturelle qui caractérise ce lieu. Ils pourront y revenir chaque samedi pour profiter de la nef et de sa bibliothèque remplies d'ouvrages en tout genre. Mais ce lieu unique, par son cadre, son architecture et par l'esprit qui préside à son utilisation actuelle, pour un temps limité, va cependant prochainement trouver une autre destination. Dommage.

MARIE FRANCIA, BÉNÉVOLE À STEP

* 26bis rue de Saint-Pétersbourg Paris

ATELIER D'EXPRESSION LIBRE : AVEC PAROLES ET MUSIQUES

NICOLAS BONTEMPS, ÉDUCATEUR AU CENTRE D'ACCUEIL AURE-EGO EST L'UN DES FONDATEURS DE L'ATELIER EXPRESSION LIBRE QU'IL ANIME LES LUNDI ET MARDI AU CENTRE D'ACCUEIL. CES JOURS-LÀ ON ENTEND DES CONVERSATIONS, LES SONS DES GUITARES, DES MARACAS ETC... ENTRONS VOIR.

Sylvain : Comment est né cet atelier ?

Nicolas : L'atelier est né simplement : un ancien collègue avait mis en place un atelier Slam. J'ai repris le créneau de cet atelier et j'ai mis en place un nouveau projet : l'atelier Expression Libre (nom choisit par Alasane). Avec le temps, celui-ci a pris des proportions bien plus importantes, grâce aux participants. L'atelier aujourd'hui se fait sur un après-midi : le lundi dédié aux débats, groupe de parole ou web radio du site internet « Goutte d'Or et vous* » ; le mardi, c'est en général un atelier plutôt musical, avec la participation de Nicolas, infirmier du CSAPA.

Sylvain : comment définissez-vous votre atelier ?

Nicolas : L'atelier Expression Libre est un atelier où l'usager vient exprimer ses idées sur des thèmes qu'il choisit ou qui sont proposés par d'autres, qu'ils soient personnel ou sociétal. Cet atelier est fait avec les usagers qui participent activement aux débats. Concernant le côté musical, il n'y a pas besoin de paroles. On se lance et on joue, pas besoin d'être musicien, il suffit de se lâcher et de vivre le moment présent. Les bénéfices se voient sur le visage des participants.

Sylvain : et les participants qu'en pensent-ils ?

Alasane : « Cet atelier permet de s'exprimer, d'expliquer les choses. Et faire de la musique, chanter, jouer des instruments on est avec d'autres, on improvise, on invente des paroles...Je me sens bien, ça me libère des pressions de la journée, ça libère la pensée, ça libère l'âme. »

Abdelrhani : « L'atelier est fait pour nous, usagers. Il remplit un vide énorme, on l'exploite et on a une expression libre. Chacun a du potentiel et peut le mettre en avant.

LE LUNDI C'EST
PLUTÔT DÉBATS OU
WEB RADIO
(« GOUTTE D'OR ET
VOUS »)
ET LE MARDI
C'EST MUSIQUE
AVEC NICOLAS.



Ça nous montre aussi nos défauts pour pouvoir s'améliorer. C'est un échange d'expériences... On est gagnant. Là je ressens qu'on m'écoute. J'ai eu des problèmes dans mon enfance où mes parents, mes amis n'écou- taient pas. J'ai raté

des pro- jets car on ne m'écou- tait pas et là, on m'écoute et ça fait du bien de sortir ce que j'ai au fond de moi. »

JPK : « En ce qui concerne la musique, c'est un atout indispensable côté évocation de l'esprit pour les usagers qui fréquentent la structure. L'ambiance est festive mais c'est dans le désordre, c'est-à-dire : ce n'est pas quelque chose de rythmé, il manque un anneau indispensable. Il ne peut y avoir de musique sans partition, une personne qui peut donner le rythme, qui peut enseigner.

Le débat est plus ou moins attirant, selon les sujets abordés. Par exemple lorsqu'il s'agit de l'exclusion, c'est quelque chose qui interpelle et pousse l'usager, à donner son point de vue sur ce qui peut apparaître comme un paradoxe : on ne peut exclure une personne déjà exclue. Cela permet de donner la parole aux uns, aux autres, dans le respect de la charte d'Ego. Sans aucun doute cela enrichit les connaissances des participants.

SYLVAIN MOLOTOALA

* WWW.GOUTTEDOR-ET-VOUS.ORG



**SÉMINAIRE D'EGO
NOS ÉQUIPES SE
METTENT AU VERT**

Fidèle à son habitude, EGO a organisé son séminaire annuel les 2 et 3 juin au domaine de Bierville (Essonne). Salariés et usagers ont été logés à la même enseigne et partagé les mêmes tables. La rencontre de cette année a été organisée autour du « l'empowerment »* et du renforcement de la participation du public accueilli aux affaires le concernant. Les interventions ont témoigné du souci des équipes de ne pas dissocier leurs pratiques d'un travail de réflexion sur son sens et ses fondements, tout en cherchant à s'inspirer

de ce qui se fait de mieux ailleurs. En tenant compte de la thématique du séminaire, les interventions ont abordé l'expérience québécoise de la formation et du travail des pairs ou les initiatives visant à mobiliser l'expertise des patients dans les processus de soin. Il y a eu également une mise en perspective de la production artistique faite lors de nos ateliers, avec une discussion des différentes significations dont les œuvres peuvent être porteuses. Et, tout en restant dans le domaine de l'art, une autre intervention a abordé l'apport de la musique

**LES 2 ET 3
JUN LES
ÉQUIPES
D'EGO SE
SONT RE-
TROUVÉES
À BIERVILLE
POUR TRAVAILLER ET
DÉBATTRE
SUR LE
THÈME DE
L'EMPOWER-
MENT.**

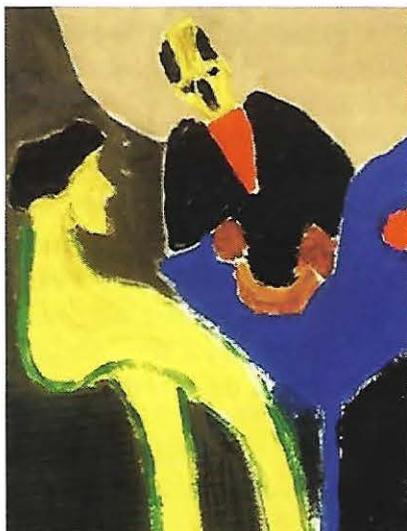
et les différentes façons de l'utiliser comme outil de soin et de régulation de l'humeur. Le directeur du pôle *Accueils soins et précarité* de l'association Aurore, Claude Magdelonnette, a pu se soustraire à ses nombreuses responsabilités pour venir nous parler des droits des personnes accueillies.

L'ART DU COUNSELLING

Une de nos équipes a présenté un outil de résolution des conflits : le théâtre forum, procédé artistique qui consiste à demander aux spectateurs de proposer leurs solutions. D'autres interventions ont eu pour thématique l'art du Counselling, avec des exercices sur des cas pratiques. Une réflexion autour du concept du risque et de ses implications dans notre action de prévention a fait l'objet d'une autre contribution. Le séminaire a bénéficié cette année de la présence de trois personnes accueillies, l'une d'entre elles a témoigné de la vision qu'elle avait de son expérience, de son implication au sein de l'association, ainsi que des propositions pour améliorer aussi bien l'accueil que le soin. Le dernier après-midi a été consacré à des ateliers constitués de petits groupes de travail. Le séminaire s'est terminé par l'examen des différentes propositions et pistes de réflexion pour notre travail futur.

ABDELLAH BERGACHI

*L'empowerment : capacités individuelles ou collectives à faire appel à ses propres ressources dans la résolution de ses difficultés.



EGO REND COMPTE DE SON ACTIVITÉ

C'est dans la salle Saint-Bruno que le 12 mai dernier Ego a présenté son rapport d'activité. Chefs de services, éducateurs, usagers ou bénévoles s'étaient répartis les rôles. Dorothee a indiqué que le CAARUD a reçu 5078 personnes différentes en 2015 pour 51795 passages (12 % de plus qu'en 2014) et Luis a pointé une augmentation de la distribution du matériel de réduction des risques et a donné à voir l'effort réalisé à STEP en matière de dépistage du VIH et du VHC. Claire, Philippe et Julien, ont présenté l'activité du CSAPA et Ichem a raconté son parcours de soin. Jean-Patrick, usager de longue date a fait l'historique d'EGO, montré son évolution et présenté le Conseil de la vie sociale. De son côté Rita, bénévole, a parlé de sa participation aux ateliers femme et aux sorties piscine.

LA GOUTTE D'OR EST TOUJOURS SOLIDAIRE

Ils sont plus d'une cinquantaine ce lundi matin de mai, dans une salle prêtée par une association dans le quartier de la Goutte-d'Or. Afghans, Erythréens, Soudanais se retrouvent dans ce quartier, encadrés par des bénévoles pour apprendre le français. Ces bénévoles ce sont Gilles et Sylvie, qui ont d'abord commencé à donner, dans la rue, quelques rudiments de notre langue aux demandeurs d'asile qui s'étaient installés l'été dernier rue Pajol. Depuis, une dizaine d'autres bénévoles les ont rejoints.

FORMÉS SUR LE TAS

« On s'est tous formés sur le tas, dit Gilles, sauf une personne qui a un diplôme de Français langue étrangère ». Ceux qui viennent pour apprendre le français sont issus, pour la plupart, des anciens campements de la rue Pajol, du squat de la Place des Fêtes, du square Villemin. Un certain nombre d'entre eux ont obtenu des places d'hébergement mais ils reviennent régulièrement, pour ces séances qui ont lieu tous les matins de 10h à 12h. « Ici, dit Sylvie, on a répondu à une attente d'urgence qui n'a pas été faite par les services publics. On palie aux manquements de l'Etat ». « On se baptise « profs de l'urgence » dit Gilles. Rue Pa-

jol on a apporté les premiers secours, les premières aides ». Puis les migrants de la rue Pajol ont été évacués. Ceux qui n'ont pas eu d'hébergement se sont réfugiés dans un lycée désaffecté près de la Place des Fêtes. Bientôt ils étaient près de 1000! « Il a fallu tout organiser, se souvient Gilles : prévoir des repas, apporter des kits d'hygiène, des vêtements, des couvertures, s'occuper de gens malades et les diriger vers les PASS (1)... Les cours d'apprentissage de notre langue ont commencé. Jusqu'au mois d'octobre l'association Le Théâtre de verre, située dans le 19ème, a prêté pour quelques temps ses locaux. Puis c'est finalement une association du quartier de la Goutte-d'Or qui a pris le relais. « Rue Polonceau, on continue d'accueillir ces demandeurs d'asile. Lorsqu'on voit que certains commencent à bien se débrouiller dans notre langue on les oriente vers les structures officielles. » Ces « profs de l'urgence » donnent une belle leçon d'accueil et de solidarité et espèrent que leurs interventions seront enfin relayées par les services compétents de l'Etat.

MIREILLE RIOU

PASS : permanence d'accès aux soins de l'AP-HP



IL Y A 20 ANS L'EXPULSION DE ST-BERNARD

C'était le 23 août 1996. Ce jour-là plus de 200 sans-papiers dont 68 mineurs qui s'étaient réfugiés dans l'église Saint-Bernard depuis plusieurs semaines sont expulsés sans aucun ménagement par les CRS. L'ordre en avait été donné par Jean-Louis Debré, alors ministre de l'Intérieur. Le curé Henri Coindé qui avait donné l'asile, n'a pu retenir ses larmes devant cette violence, lui qui avait refusé de demander l'expulsion de son église. Si c'était la première fois qu'une église était occupée si longtemps, c'était aussi

la première fois que les forces de l'ordre violaient un lieu sacré. Et cela, malgré la présence d'une foule venue soutenir les occupants et sous l'oeil des caméras! Un choc ! Il reste que l'occupation de l'Eglise Saint-Bernard, permet de mettre enfin en évidence la situation des sans-papiers. Ils eurent le soutien d'associations comme Médecin du Monde, le MRAP, le DAL et de personnalités comme Ariane Mnouchkine, Léon Schwartzberg ou encore Emmanuelle Béart. Et bien sûr des citoyens et des élus du 18ème.



VIVRE SANS PAPIERS ?

Comme les autres services d'Aurore, EGO est confronté à un moment ou à un autre à des personnes sans papiers. Implanté dans le quartier de la Goutte-d'Or, EGO bénéficie d'une attractivité toute particulière. La composition démographique, la position historique et géographique de ce quartier font que nous accueillons et soignons une proportion importante de personnes étrangères ou d'origine étrangère. L'esprit de solidarité, les proximités culturelles attirent de façon automatique les nouveaux arrivants qui s'ajoutent ainsi aux anciens.

Ces personnes sont originaires du Maghreb, d'Afrique, mais aussi de certains pays de l'ex bloc soviétique (Ukraine, Géorgie, Tchétchénie ...)

Notons au passage que beaucoup de ressortissants de ces pays s'adressent à nous pour suivre un programme thérapeutique ou des soins pour des infections hépatiques, contractées en s'injectant dans des conditions non hygiéniques, notamment à cause de l'absence ou de l'insuffisance de politique de réduction des risques dans leurs pays d'origine.

Nos principes d'accueil inconditionnel étant qu'on reçoit tout le monde, il en résulte que, parmi nos

usagers, une proportion importante se trouve être des sans-papiers. Ces personnes présentent différents profils :

- Ceux qui sont en France depuis des années, sans jamais réussir à se faire régulariser : nous rencontrons dans nos services des gens qui sont là depuis plusieurs années (parfois vingt ou trente ans) et parfois même, on trouve des personnes qui ont (ou ont eu) des conjoints français ou sont parents d'enfants français.

- Ceux qui ont eu des papiers, mais les ont perdus pour une raison ou une autre, raisons qui sont souvent liées à un parcours de consommateur de drogues, de rencontre avec la délinquance et, inéluctablement, avec les institutions judiciaires .

- Ceux qui sont arrivés avec les vagues d'immigration récentes fuyant la guerre et/ou la misère, qui croisent le chemin de la drogue, sont en demande de soins et viennent s'ajouter au cortège des personnes en recherche de régularisation.

Dans notre travail, la question se pose de manière particulièrement aigüe quand les usagers privés de papiers entrent dans un processus de soin, souhaitent décrocher de la consommation, ont le projet



de travailler et de s'insérer dans la société. Quand la demande est là, nos équipes pluridisciplinaires essayent de traiter le problème de manière globale, en tenant compte de l'aspect médical, psychologique et social de cette problématique. C'est dans un souci de cohérence dans le processus thérapeutique des usagers en soins que nous les accompagnons dans les démarches de régularisation, mobilisons nos travailleurs sociaux, nos conseillers juridiques et nos ressources partenariales.

Mais, s'engager dans un processus de soin quand on est en situation irrégulière est plus qu'un parcours du combattant. Car malgré la forte motivation de certains pour décrocher, l'assiduité qu'ils montrent dans le suivi des traitements, leurs efforts pour éviter de vivre aux marges de la loi finissent toujours par buter sur cette épineuse question administrative.

Le problème est que, dans nos programmes de soins vis-à-vis des usagers sans papiers, on se trouve confrontés à plusieurs temps obéissant parfois à des logiques inconciliables.

- Le temps thérapeutique qui a son propre rythme, ses processus évolutifs, ses pentes ascendantes ou descendantes.
- Le temps judiciaire avec ses lenteurs, ses décalages par rapport au devenir des personnes, la complexité des procédures et des institutions où même des spécialistes peuvent parfois se perdre.
- Le temps administratif avec sa logique froide et impersonnelle, son indifférence aux particularités individuelles, aux parcours et aux cas singuliers.

On peut aussi ajouter à cela le temps de l'utilisateur caractérisé par l'instabilité, l'impossibilité à se projeter sur le long terme, l'urgence permanente et la difficulté à maîtriser le cours de sa vie. Notre action doit donc composer avec ces logiques contradictoires. Et, s'il arrive parfois que des usagers qu'on accompagne obtiennent un titre de séjour permanent et donnant accès à l'emploi, d'autres n'arrivent à obtenir qu'un titre de séjour provisoire, notamment pour raisons médicales, titre que l'administration peut remettre en cause sous divers prétextes. À titre d'exemple, on peut citer le cas de cet usager qui a obtenu un titre de séjour pour raison médicale, commence

à travailler tout en suivant un traitement pour son hépatite et son addiction. Mais, une fois son hépatite guérie, on lui en refuse la prolongation. Ce refus de l'administration le plonge dans le désespoir, l'alcoolisation et une violence parfois retournée contre les institutions qui l'ont aidé.

Cet exemple n'est pas un cas isolé. Il est fréquent que nos équipes s'investissent dans un laborieux programme de soin, que l'utilisateur fasse preuve de réelles motivations, que des progrès immenses soient accomplis et, qu'au bout du parcours, on bute sur un refus d'accorder un titre de séjour ou de le prolonger. Soulignons qu'en la matière, le refus est souvent la règle.

Nous aimerions, à travers cette tribune, attirer l'attention sur le fait que la précarité dans laquelle vivent la plupart de nos usagers sans-papiers (absence de domicile, séjours fréquents en prison, galères en tout genre, vie au jour le jour...) font que le courrier administratif se perd, les dates de convocation s'oublient, les procédures s'embrouillent, ce qui entraîne souvent un engrenage rendant les situations inextricables.

Il est aussi fréquent que des décisions de justice tombent au moment où les personnes sont sincèrement dans un stade avancé du processus thérapeutique, ont rompu avec un passé délinquant, mais se font rattraper par un passé judiciaire surgissant de façon tardive qui n'a plus de rapport avec ce qu'ils sont devenus. Tous ces éléments ne facilitent pas notre travail. Il faut constamment nous caler sur tous ces aléas. Notre souhait est que l'administration, les pouvoirs publics prennent en compte l'ensemble de ces éléments, en faisant preuve de plus de souplesse et de compréhension dans le traitement de ces cas. Cette prise en compte des spécificités du champ des addictions, souvent couplé avec celui de la précarité, introduira plus de cohérence dans notre travail, en empêchant que des décisions judiciaires ou administratives ne réduisent à néant ce que des équipes mettent énormément de temps et d'énergie à construire.

ABDELLAH BERGHACHI,
ÉDUCATEUR À STEP



L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT EN QUELQUES CHIFFRES

Selon les données communiquées par la direction de la Sécurité sociale du ministère des Affaires sociales et de la santé, il y avait 294 300 bénéficiaires enregistrés à l'Aide Médicale d'Etat fin 2014 contre 282 400 un an auparavant. Environ 40 % de ces bénéficiaires relevaient des caisses primaires de Paris et de Seine-Saint-Denis et deux tiers de ces personnes aidées ressortissaient de huit caisses primaires du bassin parisien.

Cependant, cette forte concentration géographique s'est réduite au cours de ces dernières années en raison principalement de la baisse des effectifs enregistrés par la caisse primaire de Paris, lesquels ont décliné progressivement de 61 000 en mars 2011 à 52 000 en juin 2015. En revanche le coût moyen de l'AME par bénéficiaire est resté stable entre 2007 et 2014 avec une dépense annuelle à peine supérieure à 2800 euros.

REPARTIR DANS UN PAYS QUI N'EST PLUS LE MIEN !



MUSTAPHA, 58 ANS, VIT DEPUIS VINGT ANS EN FRANCE. C'EST UN « OQTF », UN OBLIGÉ DE QUITTER LE TERRITOIRE FRANÇAIS. VOICI SON HISTOIRE MAIS AUSSI CELLES DE CLAUDE, DE CHOUKRI ET DE JPK. AMANDINE ET CLAIRE ONT RECUEILLI LEURS RÉCITS.

Je suis arrivé en France le 12 juillet 1980. Je suis né en Sierra Léone où ma famille a été décimée par les conflits existants à cette époque dans mon pays d'origine. Orphelin, j'ai été confié à mon oncle et ma tante qui décident d'aller vivre en Gambie avec moi. Elevé dans un milieu très modeste, je ne mange pas tous les jours. À l'âge de 18 ans je travaille avec mon oncle et vends des ânes dans les villages environnants. À 20 ans, je décide de monter dans la capitale afin d'y travailler en tant que maçon. L'argent que je gagne, je décide de l'économiser afin de venir m'installer en France, où j'ai de la famille.

De là commence mon périple, je me rends en Mauritanie où je prends un bateau, pour ensuite échouer en Espagne. En Espagne j'enchaîne quelques petits travaux saisonniers durant un an. Je réussis à obtenir un visa afin de m'installer en France.

Arrivé en France, je travaille dans une société de nettoyage pendant trois ans. Durant cette période je dépose une demande de régularisation qui m'est accordée. Tout d'abord j'obtiens un récépissé de trois mois, puis un autre de six mois, de un an et enfin j'obtiens ma carte de résident valable pendant dix ans.

C'est en 1992 que je commence à consommer de l'héroïne par voie fumable et sous forme de sniff. De fil en aiguille, je me suis vite retrouvé dépendant à l'héroïne. Lors d'un contrôle des forces de police, je suis pris en possession

de stupéfiants. À l'issue de ce contrôle j'écope d'une peine d'incarcération de huit mois et d'une confiscation de mon titre de séjour. J'entame ensuite une démarche de soins afin de pouvoir remédier à mes problèmes d'addiction.

En 1996, je bénéficie d'un titre de séjour provisoire d'un an pour soins. Atteint du VHC, mon titre de séjour est renouvelé ensuite tous les trois mois. Depuis mon arrivée en France et jusqu'au mois de mars 2016 j'ai toujours travaillé dans des sociétés de nettoyage ou de ravalement. En 2016, je suis encore appréhendé par la police pour possession de stupéfiants ce qui donne matière à un nouveau refus de renouvellement de mon titre de séjour.

Depuis le 22 mars 2016 j'ai une Obligation de quitter le territoire français (OQTF). Suite à cette notification j'ai fait les démarches nécessaires avec la juriste de EGO afin de faire un recours. Ma situation reste néanmoins très fragile. Faute de titre de séjour je ne perçois ni de RSA ni de chômage et il est inenvisageable que l'on m'embauche sans titre de séjour. Ma situation est donc très difficile, il est même compliqué pour moi de m'acheter de la nourriture ces temps-ci.

Aujourd'hui je vis dans la peur de retourner dans un pays qui n'est plus le mien et où je n'ai plus de famille. Ma vie est ici en France et l'idée de quitter ce pays m'angoisse énormément.

RENCONTRE AVEC
MUSTAPHA



CLAUDE

45 ans.
En France
depuis
18 ans.

AU MAUVAIS ENDROIT AU MAUVAIS MOMENT

A mon arrivée, j'ai fait des démarches pour obtenir l'asile, ça n'a pas fonctionné : à cause d'un changement d'adresse, je n'ai jamais reçu la notification donc je n'ai pas pu faire de recours. Petit à petit j'ai commencé à me laisser aller. Je prenais des produits par faiblesse, mais aussi pour réussir à travailler au noir, pour tenir. En 2007, le gouvernement a supprimé la possibilité d'être régularisé au bout de dix ans de présence. À cette même époque les patrons ne voulaient plus faire travailler des sans-papiers.

J'ai été incarcéré uniquement trois semaines en 2011, j'étais au mauvais endroit au mauvais moment mais il n'y avait rien vraiment à mon encontre. Malheureusement à la sortie j'ai eu une interdiction de territoire. C'est à cette époque que j'ai commencé à fréquenter les structures pour toxicomanes, pour me cadrer.

J'essaie de récolter suffisamment de preuves pour régulariser, mais avant 2012 je n'ai que des amendes, ce qui ne peut pas m'aider. Pour lever l'interdiction de territoire, une juriste m'a demandé de récupérer une copie de la décision de justice au tribunal. J'ai essayé mais il y a beaucoup de méandres et je me suis découragé. Je me sens cerné, je vois que tout est bloqué. Je rêve d'une rencontre affective car je souffre du manque d'attache. Je vis un cauchemar, dans ma tête c'est lourd. Malgré tout je tiens bon, en venant ici ça me structure. J'aimerais tellement travailler pour me sentir utile.



CHOUKRI

49 ans.
En France
depuis
31 ans.

JE SUIS MALADE ET C'EST ICI QU'ON ARRIVE À ME SOIGNER

J'ai connu la galère et la drogue pendant de longues années. La peur, le froid, je suis une victime des médicaments, j'en ai trop pris. J'ai été souvent incarcéré, des petites peines : 3 mois, 6 mois. En 1997 j'ai été contaminé par l'hépatite C. Quand je l'ai appris, j'ai commencé à me faire suivre. J'ai connu beaucoup de centres : Fernand-Widal, Charonne, la Terrasse, beaucoup de structures et des post-cures. Depuis 2010 je suis à EGO et aussi au CMP. J'ai eu deux autorisations provisoires de séjour pour soins, une en 2009 et une autre en 2015. La dernière m'a autorisé à travailler. J'ai été pris à Carton Plein, j'ai travaillé six mois, j'étais bien, je ne touchais plus les médicaments.

En janvier 2016 la préfecture n'a pas renouvelé. Maintenant on me dit qu'il faut repartir, qu'il faut retourner en Tunisie. Pourtant je suis toujours malade et c'est ici qu'on arrive à me soigner. Du jour au lendemain je ne peux plus travailler. J'ai peur, je ne veux plus rechuter car je ne veux plus aller en prison.

Je veux faire un recours, je cherche à comprendre mes droits et la loi : je suis en France depuis plus de trente ans, et c'est maintenant en 2016 qu'on veut m'expulser. Même en 1992 quand j'avais une interdiction de territoire, souvent j'étais contrôlé mais on me laissait tranquille.



JPK
En France
depuis
39 ans.

AUJOURD'HUI JE SUIS ABSTINENT ET J'EN SUIS FIER

Ancien consommateur, je suis, aujourd'hui, abstinent et j'en suis très fier. J'ai un suivi social et juridique à EGO. J'œuvre bénévolement au sein de ce service. Venant de Djibouti, je suis arrivé en France à l'âge de 16 ans, avec ma carte d'identité et mon passeport français. J'ai été scolarisé dans un lycée à Toulouse où j'ai eu mon bac, j'ai ensuite continué un cursus universitaire d'Histoire-Géographie. Ma carte identité arrive à expiration mais il me reste mon permis de conduire qui fait guise de pièce d'identité française. En 2000, j'apprends avec stupéfaction, lors du renouvellement de ma carte d'identité française, que j'ai une fiche de recherche. Apparemment quelqu'un aurait usurpé mon identité. De là je me retrouve en centre de rétention. Devant l'urgence de ma situation les associations Gaïa et Ego décident de faire appel à un avocat. J'apprends par son intermédiaire, qu'aujourd'hui je n'ai plus le droit à cette nationalité française que j'avais auparavant. Une circulaire mentionnait le fait que tous les ressortissants Djiboutiens n'avaient plus le droit à la nationalité française. Je n'étais pas au courant de cette circulaire et de ce fait, j'ai été pris au dépourvu. Afin de pouvoir faire une demande de titre de séjour, la juriste d'EGO trouve une parade en tentant une assignation à résidence afin de prouver que je ne suis pas l'usurpateur d'identité. Cette procédure a duré très longtemps. J'ai dû pointer au commissariat une fois par mois. J'ai pu enfin déposer une demande de titre de séjour. J'ai appris il y a quelques jours que j'avais un récépissé valable pendant neuf mois. Cette heureuse fin a été le fruit de seize années d'attente et de procédures interminables.

DROITS DES ÉTRANGERS : LA COURSE D'OBSTACLE

DES TITRES DE SÉJOUR PLUS DIFFICILES À OBTENIR, DES REFUS DE SCOLARISATION DES ENFANTS OU ENCORE D'ACCÈS AUX SOINS, LES ÉTRANGERS VIVANT SUR LE SOL FRANÇAIS RENCONTRENT DE PLUS EN PLUS DE DIFFICULTÉS POUR FAIRE VALOIR DES DROITS PROCLAMÉS MAIS PLUS RAREMENT EXERCÉS. LE BILAN DRESSÉ PAR LE DÉFENDEUR DES DROITS EST ACCABLANT.



**JACQUES TOUBON, DÉFENDEUR DES DROITS
DEPUIS JUILLET 2014**

Dans le rapport* qu'il a rendu public le 9 mai dernier, Jacques Toubon, Défenseur des droits, constate « l'écart entre les droits proclamés et les droits effectivement exercés » et pointe « l'ensemble des obstacles qui entravent l'accès des étrangers aux droits fondamentaux » comme la scolarité ou la santé. De fait, il existe une véritable discrimination à l'égard des étrangers. « L'idée de traiter différemment les personnes n'ayant pas la nationalité française, de leur accorder moins de droits qu'aux nationaux est si visuelle et si convenue qu'elle laisserait croire que la question de la légitimité d'une telle distinction est dépourvue de toute utilité et de tout intérêt ».

HARO SUR L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT

C'est pourtant ce que semble penser un certain nombre de représentants politiques qui, de ce point de vue, ne craignent pas de faire de la surenchère. C'est ainsi que nombre de députés de droite réclament régulièrement la suppression de l'Aide médicale d'état (AME) qui permet l'accès aux soins des personnes sans papiers et malades. C'est aussi Valérie Pécresse, nouvellement élue à la tête de la région Île-de-France, qui a fait voter par sa majorité, dès le début de son mandat, la suppression de la réduction accordée dans les transports aux sans-papiers bénéficiaires de l'AME, réduction instaurée sous l'ancienne présidence. Lorsqu'on sait que les sans-papiers n'ont pas l'autorisation de travailler on imagine sans peine ce que cela représente pour eux de s'acquitter d'un titre de transport plein tarif ! Cette décision a fait réagir l'opposition de gauche ainsi que nombre d'associations qui ont décidé de l'attaquer devant le Tribunal administratif de Paris (1). C'est ce même tribunal administratif qui, en avril dernier, a condamné à 135 reprises

le préfet de police pour « violation du droit d'asile ». Car depuis l'entrée en vigueur de la réforme de l'asile en novembre 2015, déposer une demande dans un des départements d'Île-de-France relève du parcours du combattant. « Si la nouvelle législation impose au préfet d'enregistrer toute demande d'asile dans un délai maximal de trois jours, de nombreuses personnes en besoin d'une protection internationale n'ont pas accès à la procédure d'asile et sont contraintes de recourir à la justice pour que l'administration enregistre leur demande » constate le Collectif Asile en France (2).

Depuis cette réforme en effet, ce n'est plus en préfecture que se rendent directement les demandeurs d'asile ou de titres de séjours mais auprès d'une « Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile » (PADA) d'un département. Cette réforme faite au nom de « la simplification administrative » a simplement mis fin aux longues files d'attente devant les préfectures : elles sont dorénavant devant les PADA gérées par des associations qui ont répondu aux appels d'offre du ministère de l'Intérieur. Ainsi ce qui relève de l'État a une fois de plus été délégué au monde associatif qui doit effectuer cette tâche et cette responsabilité, qui plus est dans un budget contraint. C'est donc devant ces PADA, dont celle de Paris gérée France Terre d'Asile, que, dès 4 heures du matin, les demandeurs d'asile attendent et espèrent obtenir un rendez-vous à la préfecture.

Car les nouvelles procédures obligent les demandeurs d'asile à passer par la PADA pour espérer un rendez-vous en préfecture pour déposer officiellement leurs demandes. Problème : la préfecture délivre aux Plateformes des quotas de rendez-vous avec parcimonie. Du coup certains passent plusieurs jours sur le trottoir et la déception et le mécontente-



ment des recalés s'expriment ici et non dans les préfectures. De la même façon, la domiciliation auprès d'une association agréée permettait jusqu'à présent de justifier de toutes les démarches de recours aux droits. Dorénavant les étrangers en situation irrégulière doivent s'adresser à certaines associations agréées pour les demandes d'asile et à d'autres pour la demande d'aide médicale. Et cela au nom de la « simplification » !

SÉJOURS POUR SOINS

Quant aux demandes de séjours pour soins, là encore les choses sont plus compliquées. Jusqu'à présent, la préfecture sollicitait l'avis d'un médecin de l'Agence régionale de santé qui dépend du ministère de la Santé et des Affaires sociales. Ce qui n'empêchait pas des refus très discutables comme le notait le défenseur des Droits citant l'exemple de malades du Sida expulsés ! « Aujourd'hui explique Laura Petersell, de la Cimade Île-de-France l'avis sera demandé à un médecin de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) qui dépend du ministère de l'Intérieur ».

De même la loi de finance sur la Sécurité sociale du 21 décembre 2015 vient, sous couvert de réforme technique et de « simplification » « modifier profondément les droits à l'accès aux soins des étrangers » souligne Laura Petersell. « Alors que le droit à l'assurance maladie était pour les demandeurs de titre de séjour d'un an incompressible, il est envisagé que ce droit soit désormais calqué sur la durée du titre de séjour. Or non seulement ces titres de séjour peuvent être plus courts, mais entre deux régularisations, il y aura de fait, une rupture de droits ». C'est ce qu'ont dénoncé de nombreuses associations (3) et Jean-Michel Belorgey, ancien juge à la Cour nationale du droit d'asile dans une tribune parue dans Médiapart le 26 avril dernier : « Les dispositions contenues dans un projet de décret font (...) apparaître qu'il est dans l'intention des auteurs de mettre à profit la réforme pour organiser la remise en cause des garanties offertes à différentes catégo-

ries d'étrangers pour la CMU ». Il dénonçait « la limitation de la durée du droit (à la CMU) à la durée du titre de séjour (qui conduirait par le jeu combiné de la brièveté de la durée de validité de ce document et de la longueur de la durée de traitement des dossiers par les caisses de l'Assurance maladie, à d'innombrables ruptures de droits ». De plus, alors que jusqu'à présent, le récépissé actant d'un rendez-vous en préfecture valait comme pièce justificative pour l'ouverture de droit à l'assurance maladie, il faudra maintenant un titre de séjour valide. C'est-à-dire qu'entre la demande et la réponse effective, il pourra se passer des mois avant de pouvoir bénéficier d'une éventuelle couverture maladie.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Enfin, une autre mesure prévue par ce décret a vraiment de quoi inquiéter : les droits en matière d'accident du travail ne seraient pas appliqués aux étrangers qui travaillent mais sont en situation irrégulière. Une disposition contraire au droit de l'Union européenne comme à celui de l'Organisation internationale du Travail.

Dans sa tribune Jean-Michel Belorgey réclamait que « le texte en projet soit différé et ensuite mis en conformité avec une protection sociale des personnes étrangères qui ne sacrifie pas les droits sociaux fondamentaux. » À lire le dernier rapport du Défenseur des droits, notre pays, dans ce domaine, ne semble pas en prendre le chemin.

Mireille RIOU

* www.defenseursdesdroits.fr

- (1) GISTI, CIMADE Ile de France, Solidaire, CGT Paris, Dom Asile
- (2) ACAT, Cimade Ile-de-France, Comède, Dom'Asile, Secours Catholique IDF, Solidarité Jean Merlin, Centre Primo Levi, JRS, GISTI.
- (3) La FNARS, Le Secours Catholique et l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (ODSE) qui regroupe un collectif d'associations.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LE DÉFENSEUR
DES DROITS
Le droit en action

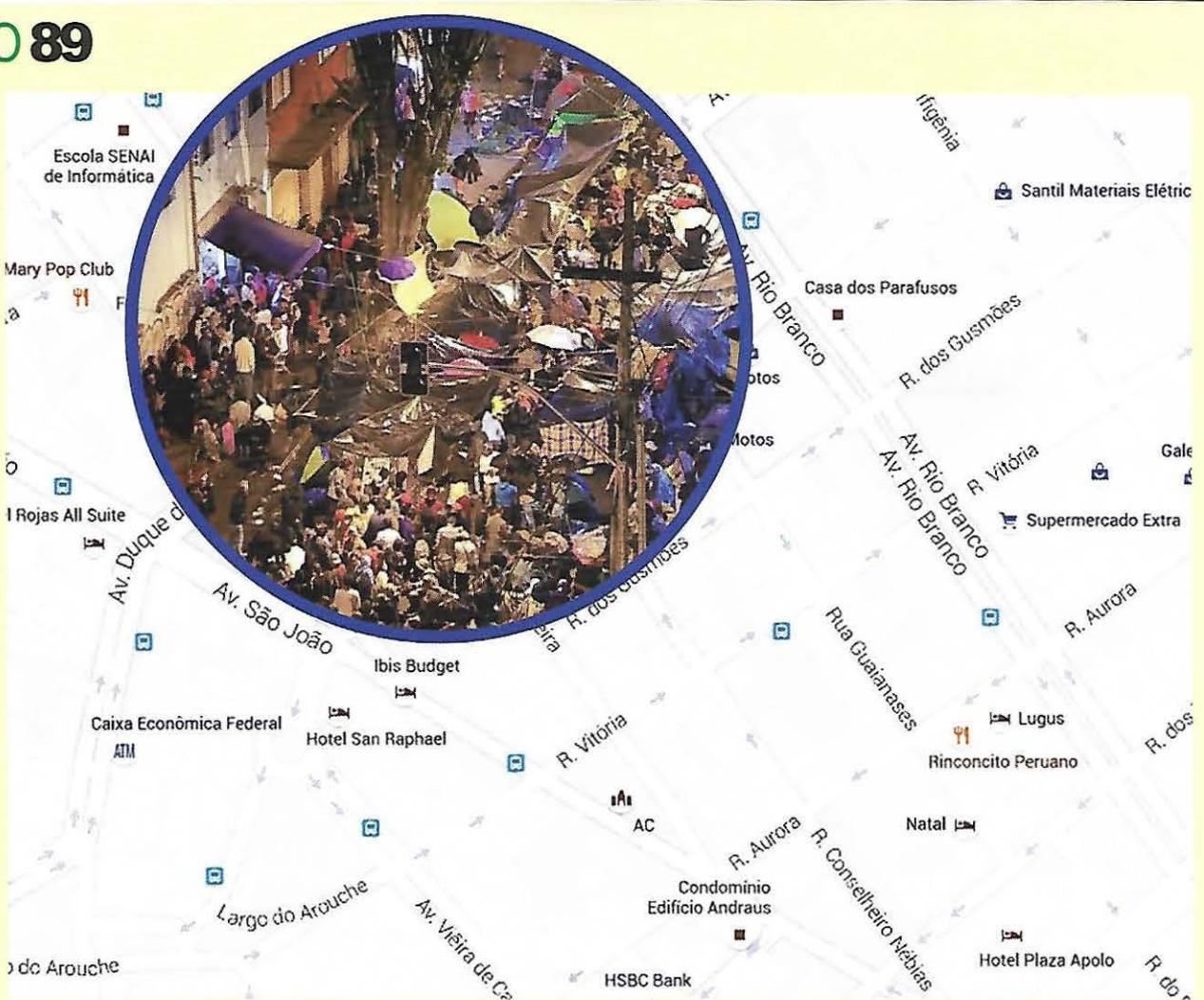


LES DROITS FONDAMENTAUX DES ÉTRANGERS EN FRANCE

MAI 2016

LE DÉFENSEUR DES DROITS est né en 2011 de la réunion de quatre institutions : le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) et la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité (CNDS). Toute personne physique ou morale peut le saisir directement et gratuitement lorsqu'elle pense être discriminée, qu'elle a un problème avec des forces de sécurité publique ou privée, qu'elle rencontre des difficultés dans ses relations avec un service public (Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, retraite...) ou qu'elle estime que les droits d'un enfant ne sont pas respectés. Jacques Toubon est le Défenseur des droits depuis le 17 juillet 2014. Il a été nommé pour six ans par le Président de la République.

CRACO-LÂNDIA, LITTÉRALEMENT LE « PAYS DU CRACK », EST LE SURNOM D'UN QUARTIER DU CENTRE-VILLE DE SÃO PAULO, AU BRÉSIL. IL EST RÉPUTÉ POUR ÊTRE DEPUIS LES ANNÉES 1990 UN LIEU DE TRAFIC DE DROGUES ET DE PROSTITUTION. EN 2013, LA MUNICIPALITÉ DE SÃO PAULO A MIS EN PLACE UN PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOIN, PROPOSANT UNE PRISE EN CHARGE DES CONSOMMATEURS DANS LEUR INTÉGRITÉ.



VAINCRE LE CRACK À CRACOLÂNDIA

Les « scènes ouvertes de consommation » de substances illicites se configurent comme un point névralgique dans lequel s'entrecroisent – de manière radicale et violente – des dimensions sanitaires, sociales, économiques, politiques et urbanistiques. Ces problématiques constituent un important défi qui se décline en multiples dimensions. Cet article vise à exposer, en abrégé, le contexte de consommation de crack au Brésil, la scène ouverte de la « Cracolândia » et le programme mis en place par la municipalité de São Paulo, qui émerge en réponse.

LE CRACK AU BRÉSIL

La possibilité d'une « épidémie de crack » a été largement fantasmée du fait d'une visibilité aux ressorts sensationnalistes donnée au phénomène. Des constructions narratives ont visé à annuler « l'humanité » des usagers, mettant beaucoup d'entre eux dans la catégorie de « zumbi » (Rui, 2014). La recherche menée par la Fondation Oswaldo Cruz (FIOCRUZ 2013) – réalisée dans les 26 capitales brésiliennes et dans le Distrito Federal, sur le profil des consomma-

teurs de crack – a identifié 370 000 usagers de crack dans le pays, dont 50 000 mineurs. Cette étude décrit les composantes épidémiologiques et sociodémographiques de cette population. Des caractères déterminants de la situation sociale des usagers ont été révélés : la surreprésentation de la population noire, le manque de domicile fixe, une faible scolarité et un indice élevé d'incarcération. Ces données mettent en évidence la complexe et intriquée relation entre vulnérabilité sociale et usage de crack. La consommation problématique de ce produit touche la partie de la population brésilienne plus stigmatisée et violentée dans ses relations avec l'État et la société en général. Le sujet candidat à l'intoxication semble confronté ici et maintenant à une situation limite liée à un contexte existant avant l'entrée du produit.

Appuyé sur l'étude de la FIOCRUZ (2013), nous mettons en question les narratives largement diffusées à propos de l'épidémie du crack, ainsi que toutes les répercussions et stratégies qu'elles impliquent ou justifient. Sur fond répressif, la guerre contre la drogue ne cesse de revêtir de nouveaux visages : des



BRAS OU-VERTS EST LE NOM DU PROGRAMME MIS EN PLACE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SÃO PAULO. INSPIRÉ DU HOUSING FIRST CE PROGRAMME SE FIXE POUR OBJECTIF DE VAINCRE LE CRACK. CE PLAN EST NÉ D'UN COLLECTIF DE PROFESSIONNELS ISSUS DES DOMAINES PLURIDISCIPLINAIRES ET DES CONSOMMATEURS.

formes de racisme, violente répression policière et violation manifeste du droit de l'homme. Nous assistions à l'échec de l'ensemble de ces pratiques, dont les racines prohibitionnistes se font jour à travers le courant de l'autorité médicale et morale (Lancetti, 2015).

Contrairement à ce qui était supposé antérieurement, le temps de consommation de la substance entraîne une probable adaptation à la culture de l'usage. Il existe une relation intrinsèque entre l'homicide et le crack, le trafic de drogues agissant comme motivateur des morts et non pas la consommation de la substance. Nous attirons l'attention aussi sur le fait que la distribution de matériel stérile de consommation des drogues n'a pas abouti au Brésil : 70 % des consommateurs dans le pays partagent des outils de consommation (FIOCCRUZ 2013). Le partage des pipes à crack, facilement cassables et conduisant bien la chaleur, provoque des brûlures, des plaies, des lésions ulcérées et des coupures sur les lèvres et dans la bouche, sources de saignements favorisant la transmission des maladies. Ces conduites laissent d'importantes marques physiques et contribuent au dépérissement du corps.

LA CRACOLÂNDIA

Le centre-ville de São Paulo abrite l'une des plus grandes « scènes ouvertes » de consommation de crack du territoire brésilien : la « Cracolândia ». Connue sous ce nom depuis 1990, date d'émergence des « scènes de consommation ouvertes » au cœur du quartier Luz (Lumière), ce lieu - radical de conflit, violence et pauvreté - était antérieurement nommé Boca do lixo (bouche à ordures). Cet espace est devenu un site symbolique de dégradation et de criminalité urbaine, en raison de la grande présence des usagers de crack des hommes, des femmes, des enfants en situation de rue ou liés aux réseaux de prostitution. Dans les rues du quartier, chacun d'entre eux étant considéré comme un des acteurs urbains associés symboliquement à une série de stigmas, comme la saleté, le danger, la drogue, la violence, la honte (Rui, 2014). S'en est suivie une série d'actions impliquées tantôt dans la répression de cette population, tantôt dans la médiation, ce qui rend ce terrain controversé.

LE PROGRAMME DE BRAÇOS ABERTOS

C'est dans ce contexte complexe qu'en 2013 - en convergence avec le Programme du Gouvernement Fédéral « Crack é Possível Vencer » (Vaincre le Crack c'est possible) - que la municipalité de São Paulo a mis en place un programme d'accompagnement et soin, proposant une prise en charge du consommateur dans sa globalité. Cette nouvelle pratique émerge comme réponse au phénomène de

consommation de crack et constitue une tentative de traiter la question de manière non asilaire. Intitulé : BRAÇOS ABERTOS (bras ouverts), ce programme est né d'un collectif englobant des professionnels issus des domaines pluridisciplinaires et des consommateurs. Inspirée du Housing First et des projets brésiliens, cette nouvelle approche a pour référence la pratique d'accueil à « bas seuil d'exigence » - où par définition l'utilisateur n'a pas besoin d'exprimer une demande pour être accueilli et considéré ; le « paquet des droits » : habitation, alimentation, travail rémunéré et suivi médical grâce à l'action intégrée des dirigeants et travailleurs de la mairie en réseau avec l'équipe de santé, l'assistance et les initiatives de travail. Le bas seuil d'exigence est le point de départ d'une nouvelle expérience subjective. La contractualisation du travail vient opérer une nouvelle temporalité. L'hébergement ouvre la voie pour que le psychisme prenne corps de manière différente, dans un chez-soi. Le travail de nettoyage des rues, peut avoir un effet sur une restructuration de l'image du corps. Les situations d'extrême précarité peuvent mettre en cause la stabilité de l'identité, faisant basculer la limite entre le corps propre et le corps de l'autre, entre le dedans et le dehors. Une fois qu'une dimension corporelle est accordée à l'espace de la « Cracolândia » (perçu lui aussi comme un corps) nettoyer ses rues peut engendrer un effet de réinvestissement de son corps et de son identité. (Biancarelli, 2016).

LA RENCONTRE DE LA FOLIE ET DE LA CITÉ

Cependant, l'application de ce programme est remise en question en raison d'une administration déficiente et du manque d'entraînement des professionnels. Ce travail délicat et complexe - de promotion de la santé mentale, de réinsertion sociale, de reconstruction du territoire géographique, existentiel, communautaire, professionnel interpersonnel et culturel - est encore en construction. Toutefois nous jugeons de grande importance l'existence de politiques ciblées et non répressives pour accompagner cette population. Pour conclure, le focus du processus de travail sur le terrain est la promotion de la santé mentale et la réinsertion sociale, dans la continuité de la réforme psychiatrique au Brésil, inspirée de Franco Basaglia, qui défend la nécessité de la rencontre entre la folie et la cité, un travail clinique en mouvement, qui va vers les usagers, développant les réseaux existants au profit des soins et faisant du sujet la priorité.

ROSANA ALVES COSTA

LORENZA C. BIANCARELLI

IARA FLOR RICHWIN FERREIRA

(UNIVERSITÉS: FEDERALE DE SAO PAULO, DE BRASILIA

ET DE PARIS DIDEROT)



PORTES D'OR

LE 10, 11 ET 12 JUIN LES ARTISTES D'EGO ONT PARTICIPÉ À « PORTES D'OR », LES JOURNÉES PORTES OUVERTES D'ATELIERS DES ARTISTES DE LA GOUTTE D'OR.